



INFORMATION

L'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 modifie les règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités territoriales.

A compter du 01/07/2022 :

- Le compte rendu simplifié des séances du Conseil Municipal est supprimé et remplacé par la création **d'une liste des délibérations** de l'Organe Délibérant qui est affichée en mairie et publiée sur le site internet dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le Conseil Municipal.
- Le **recueil des actes administratifs** est, quant à lui, abrogé.
- Le **Procès-Verbal** est affiché et mis en ligne sur le site internet de la commune, après approbation par le Conseil Municipal lors de la séance suivante, et signé par le Maire et le secrétaire de séance

DELIBERATION N°1 -08/2022 - Élection du maire.

Installation du nouveau Maire élu – Mme Delphine FIRTION

DELIBERATION N°2 – 08/2022 - Modification du nombre d'Adjoints au Maire et maintien du montant des indemnités forfaitaires brutes de fonctions.

Fixation du nombre de poste d'Adjoints au Maire et du montant de l'indemnité forfaitaire brute mensuelle de fonctions de Maire et d'Adjoints au Maire

ADOPTE à l'unanimité

DELIBERATION N°3 – 08/2022 - Modalités de présentation des candidats aux fonctions d'Adjoints au Maire.

ADOPTE à l'unanimité

DELIBERATION N°4 – 08/2022 - Élection des Adjoints au Maire.

Installation des 7 Adjoints au Maire – M. David SCHNEIDER, Mme Rose HEISSERER, M. Thierry BAUDINET, Mme Fatiha CAID, M. Raphaël JANNOT, Mme Christine MORICONI, M. Alain MARTZ

DELIBERATION N°5 – 08/2022 – Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal – Article L2122-22 du CGCT

ADOPTE à 22 voix « pour » et 5 voix « contre »

Liste publiée sur le site internet de la commune le 9 août 2022

